



## CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 25 MAI 2023  
Administration communale de Sainte-Ode

### PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Arnaud Coenen, Stéphanie Gillard, François Hatert, Laurence Henrotte, Jean-François Lecocq, Jean-Pol Misson, Brigitte Mottet, Nicole Pierlot, Virginie Pinson, Pierre Pirard, Catherine Poos, Sophie Raskin, Christophe Thiry et Jean-François Winkin ;
- Bureau d'études Impact : Stéphane Mottiaux.
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

### EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Sylvie Laurant, Pierre-Christophe Stavaux et Nathalie Jaumain

#### 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 13 avril 2023 est approuvé sans modification.

#### 2) LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

Lors des discussions autour de la stratégie de développement, l'objectif 2.2 relatif à l'énergie posait question : faut-il le conserver alors qu'il y a déjà énormément de choses qui sont faites par la commune sur le sujet ? La CLDR avait alors convenu qu'on trancherait cette question au moment des réflexions autour des projets en analysant la quantité de projets énergétiques sélectionnés. Au final, la proposition est d'inclure l'énergie dans l'objectif 2.1 relatif à l'environnement sous cette nouvelle formulation : « Obj.2.1 : Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie ».

→ La CLDR marque son accord pour cette modification.

*NB : il s'agira de bien expliquer dans le texte qui accompagnera la stratégie que les projets auront un impact soit sur l'environnement, soit sur l'énergie. Le but n'est pas de viser les 2 simultanément.*



Laurent Raskin  
Agent relais communal  
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode  
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne  
Agents de Développement  
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie  
084/21 98 60 - [famenne@frw.be](mailto:famenne@frw.be)

### 3) RÉPARTITION DES PROJETS EN LOTS



Travaillé lors des réunions dans les villages, présenté en réunion de synthèse et **validé lors de la 1<sup>ère</sup> réunion de la CLDR.**

Travail sur les enjeux et objectifs au cours des réunions de CLDR 1 et 2 : **validation lors de la CLDR 3 (09/02) + lancement appel à idées**

**Analyse des propositions** de projets par la CLDR 4 (réalisé le 16/03)  
**Cotation des projets** individuellement en CLDR 5 (13/04)  
**Répartition en lots** = ce soir !

Grâce à l'exercice de cotation réalisé individuellement par les membres de la CLDR lors de la réunion du 13 avril dernier, chaque projet matériel et immatériel dispose maintenant d'une note moyenne sur 100 permettant d'établir un classement.

→ **Chaque participant à la réunion reçoit sous les yeux le tableau des cotations.**

Concernant les projets matériels, la CLDR s'accorde pour fixer le plafond des projets retenus à minimum 60 de moyenne. Concernant les projets immatériels, la barre est fixée à 50 minimum. Après cette sélection, il reste donc 28 projets matériels et 22 projets immatériels à répartir en 3 lots. À noter que ce nombre de projets restants est indicatif et que des changements peuvent encore apparaître dans la suite des réflexions (pour des projets similaires à fusionner par exemple).

Avant de s'accorder sur le contenu du lot 1 (projets à réaliser dans les 3 premières années d'approbation du PCDR), la FRW présente à la CLDR les impositions des réglementations « Développement rural » relatives au contenu d'une fiche-projet (modèle fourni en annexe). Il est important de garder en tête qu'une fiche-projet matérielle reprise dans le lot 1 doit être localisée et chiffrée notamment.

→ **Les 10 projets (matériels et immatériels) les mieux cotés sont passés en revue par la CLDR.**

- ✓ Parmi ceux-ci, 2 projets passent en lot 2 :
  - Aménagement de lotissements communaux à prix modéré et à taille humaine : en effet, il s'avère plus pertinent de d'abord réaliser un « Schéma de Développement territorial (SDT) » avant de mettre en œuvre ce projet.
  - Aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel à Amberloup-centre : le lieu idéalement pressenti étant le terrain de football toujours actuellement utilisé comme tel, il faut d'abord initier la réflexion relative au regroupement des infrastructures de foot de la commune en un seul lieu avant de pouvoir libérer et utiliser le terrain de football d'Amberloup pour une nouvelle fonction.



Laurent Raskin  
Agent relais communal  
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode  
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne  
Agents de Développement  
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie  
084/21 98 60 - [famenne@frw.be](mailto:famenne@frw.be)

- ✓ Les projets « *Création d'un circuit didactique de mise en valeur des paysages et des vallées de l'Ourthe et du Laval + Amélioration et embellissement des randonnées (sentiers didactiques, modules sportifs, bancs, panneaux...)* + *Création d'un circuit vert ludique sillonnant à travers toute la campagne de Sainte-Ode* » aux contenus complémentaires et fort similaires sont regroupés sous un seul et nouvel intitulé « *Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire* ».
- ✓ Le projet « *Mise en place de mesures de prévention des inondations* » est supprimé car la commune reçoit déjà actuellement une aide à cet effet.
- ✓ Dans les projets immatériels, seul un projet est transféré en lot 0 étant donné qu'il va se mettre en place dans le courant de l'élaboration du PCDR. Il s'agit de la « *Création d'un groupe de travail "nature"* ».

**Voici ci-dessous le classement des projets en lots tel que validé par la CLDR à l'issue de la séance :**

PROJETS MATÉRIELS		
LOT 1	LOT 2	LOT 3
Création de logements tremplins	Aménagement de lotissements communaux à prix modéré et à taille humaine	Création d'une maison multiservices (espaces polyvalents pour aînés, activités culturelles/artistiques et co-working)
Rénovation de la salle du foot à Tillet	Aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel à Amberloup centre	Achat d'un véhicule partagé pour les associations
Actions de protection, de restauration et de développement de la biodiversité	Regroupement des infrastructures footballistiques de la commune	Aménagement d'entrées de village identitaires
Création de la liaison Tillet-Magerotte pour terminer la dorsale communale de voies lentes	Mise en place d'une éolienne communautaire	Création de circuits VTT permanents
Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire	Installation d'un éclairage public intelligent	Installation de parkings vélo (y compris vélos électriques) à proximité des lieux publics
Aménagement de la traversée d'Amberloup	Création d'une résidence services	Création d'espaces culturels alternatifs (patrimoine bâti, religieux ou non)
Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages	Construction d'aires de vision d'observation de la nature	Mise en place d'un atelier rural
	Création d'habitats groupés	Création de jardins partagés, forêts comestibles et vergers
	Création de logements par la mise en place de PPP	Rénovation de la Corteille à Lavacherie
	Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles	



Laurent Raskin  
Agent relais communal  
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode  
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne  
Agents de Développement  
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie  
084/21 98 60 - famenne@frw.be

PROJETS IMMATÉRIELS		
LOT 1	LOT 2	LOT 3
Soutien à l'école du dehors et proposition d'alternatives pédagogiques aux écoles communales	Adaptation et application de la réglementation sur les hébergements touristiques	Réseautage des acteurs associatifs, culturels et sportifs
Développement d'achats groupés "énergie" pour les citoyens	Mise en valeur des lieux et faits symboliques de la commune associés au devoir de mémoire	Information sur les événements culturels voisins
Sauvegarde et mise en valeur du petit patrimoine (arbres remarquables, etc.)	Création d'activités diversifiées pour les aînés	Définition et mise en place d'une image de marque du territoire
Organisation d'une grande manifestation annuelle rassemblant toutes les associations et les générations (marché de Noël, marche gourmande, valorisation des fours à pain, etc.)	Étude et recherche de solutions pour que les ressources naturelles (forêt, terres agricoles et eau) ne soient pas livrées à la spéculation foncière et que la terre reste l'outil nourricier	Valorisation et transmission de l'histoire communale locale (cycle de conférences, ouvrage sur les silhouettes de Noël de Lavacherie)
Mise en place d'un schéma de développement communal et guide communal d'urbanisme	Communication et développement d'alternatives à la voiture individuelle (y compris co-voiturage)	Création d'une antenne de l'académie de musique
Communication sur les ventes en circuits courts existantes	Mise en place de services à domicile supplémentaires pour les aînés isolés	Sensibilisation à l'agroforesterie
Mise en place d'actions d'accueil pour les nouveaux habitants	Organisation d'un marché du terroir durant les 4 saisons	Création d'un service bénévole d'écrivain public

#### 4) TRAVAIL SUR LES FICHES-PROJETS PRIORITAIRES

La FRW laisse la parole à Stéphane Mottiaux d'Impact pour une réflexion plus approfondie sur les projets matériels repris en lot 1. Il est ici question de lancer les premières réflexions pour la constitution des fiches-projets relatives à ces projets.

##### Création de logements-tremplin

Les logements-tremplin offrent aux jeunes ménages un habitat à loyer modéré, avec remboursement d'une partie du loyer s'ils décident de devenir propriétaires dans la commune. La localisation du projet n'est pas encore précise. Impact questionne les membres du Collège présents qui indiquent qu'ils souhaiteraient acquérir l'entrepôt de stockage de La Poste, idéalement situé pour accueillir du logement tremplin. *A noter que le guichet de La Poste reste bien présent à Sainte-Ode.* Il serait également possible de lotir une parcelle communale pour ce projet. Impact précise qu'il est important de connaître rapidement la localisation de ce projet si le souhait est de le laisser en lot 1. Si la localisation n'est pas connue pour septembre, il faudra placer ce projet en lot 2. Impact et le Collège se tiendront informés rapidement des suites données à cette localisation.



Laurent Raskin  
Agent relais communal  
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode  
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne  
Agents de Développement  
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie  
084/21 98 60 - famenne@frw.be

### Rénovation de la salle du foot à Tillet

Le projet évoquait un « Regroupement des activités du football en un lieu unique avec rénovation de la salle, agrandissement des installations par la réalisation d'un terrain synthétique, d'un terrain en gazon et de vestiaires complémentaires. ». En l'état, le projet est trop à connotation sportive et ne serait pas financé par le développement rural mais par Infrasports. Si l'idée est de le faire financer via l'ODR, il faudra lui trouver une fonction supplémentaire en lien avec les besoins du village. Impact rencontrera prochainement le club de foot pour en discuter.

### Actions de protection, de restauration et de développement de la biodiversité

Il existe déjà l'appel à projets régional « BiodiverCité » pour des actions en faveur de l'environnement mais il est parfois compliqué de déposer des projets à temps et l'enveloppe est limitée. Il est donc proposé de garder ce projet comme source de financement possible puisque l'arrêt évoque dans les projets subventionnables des « espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement ».

Une réunion de travail sera organisée prochainement avec les acteurs « biodiversité » du territoire.

### Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles

Le 17 mai dernier, à l'initiative d'Impact, s'est tenue une réunion en présence de l'échevine du Tourisme, du Parc naturel des deux Ourthes, de la Maison du Tourisme, du Contrat de Rivière Ourthe et de la Fondation Rurale de Wallonie afin de discuter de ce projet de liaisons.

Une liaison Amberloup-Tillet étant existante et une liaison Lavacherie-Amberloup étant en voie de finalisation, il paraîtrait logique de finaliser cette dorsale en créant une liaison Tillet-Magerotte. Le tracé exact de cette liaison devra être analysé, principalement du point de vue des statuts de propriété.

Impact réfléchira à une proposition de tracé en fonction des chemins publics existants par lesquels passer. Il est également proposé de renommer cette fiche « Création de la liaison Tillet-Magerotte pour terminer la dorsale communale de voies lentes » afin de préciser ce projet et de garder une fiche « Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles » en lot 2 qui pourrait être activée si des liaisons secondaires entre villages étaient envisagées.

### Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire

Ce projet a également été évoqué lors de la réunion du 17 mai dernier. Les participants ont évoqué la création d'une grande boucle pédestre parcourant l'ensemble des espaces naturels communaux et à réaliser en plusieurs jours avec passage par des hébergements touristiques du territoire.

Il n'y aurait pas de nouveau balisage car le tracé utiliserait principalement des chemins déjà répertoriés. Il serait question de développer un système de points-nœuds pour rejoindre les villages. Il y aurait le long de ce parcours des équipements touristiques de type aires de jeux, modules sportifs, parcours sensoriel, etc. Les points d'intérêts touristiques majeurs de la commune seraient mis en valeur : le rocher du coucou, la vallée du Laval, la forêt de Freyr et la réserve naturelle de Magery. Cette dernière ferait l'objet d'un aménagement dans l'idée de celui d'Orti mais plus léger.

Impact prendra contact avec le DNF prochainement et une seconde réunion avec les acteurs touristiques du territoire sera organisée pour approfondir la réflexion.



Laurent Raskin  
Agent relais communal  
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode  
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne  
Agents de Développement  
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie  
084/21 98 60 - famenne@frw.be

## Aménagement de la traversée d'Amberloup

Impact indique les différentes zones sur lesquelles il serait intéressant de travailler. Le périmètre concerné va du carrefour « Rue des Rainettes – Rue des Haies de Tillet » au carrefour « Rue des Trois-Ponts – Fontenal ». La N826 étant une propriété régionale, il sera nécessaire de mener une réflexion en concertation avec la Région, le gestionnaire de la voirie, au sujet de ce projet. Pierre Pirard indique que Monsieur Trillet s'est engagé à ce que ce projet soit repris dans le plan infrastructures 2027. Impact organisera une réunion de travail prochainement.

## Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages

Puisque ce projet remonte en lot 1, il est proposé d'y réfléchir. Impact indique qu'il serait intéressant de donner une connotation identitaire à ce projet vu l'enjeu soulevé dans la stratégie et puisque ces espaces verraient le jour sur l'ensemble du territoire. Un projet identique a vu le jour à Libramont et pourrait inspirer les habitants. L'identité transparaîtrait à travers l'esthétique des espaces créés. Impact rencontrera le Collège à ce sujet afin d'identifier les propriétés communales sur lesquelles ce projet pourrait voir le jour.

## 5) DIVERS

- L'appel à projets « Patwal » de l'ASBL Prométhéa a pour objectif la restauration du patrimoine bâti wallon (classé ou petit patrimoine) et la sensibilisation de la jeunesse à ce patrimoine. Chaque projet retenu pourra bénéficier d'une enveloppe de 10.000€. Les projets sont à rentrer pour le 30 juillet prochain au plus tard. Toutes les informations sur cet appel à projets sont disponibles sur le site de Prométhéa : [www.promethea.be/fr/rencontrer/nos-collectifs-dentreprises/patwal](http://www.promethea.be/fr/rencontrer/nos-collectifs-dentreprises/patwal).
- La Fondation Rurale de Wallonie tiendra un stand à la fête du Parc naturel des deux Ourthes le dimanche 28 mai à Bonnerue (Houffalize). Nous espérons vous y voir nombreux !

**PROCHAINE RÉUNION : le 08/06 à 19h30**  
Poursuite du travail sur les fiches-projets

**Merci à toutes et tous de votre participation !**

*Pour la Fondation rurale de Wallonie,*

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



RETROUVEZ TOUTE L'INFO RELATIVE À L'ODR SUR LE SITE [WWW.SAINTE-ODE-ODR.INFO](http://WWW.SAINTE-ODE-ODR.INFO)



Laurent Raskin  
Agent relais communal  
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode  
061/21 04 51 - [laurent.raskin@sainte-ode.be](mailto:laurent.raskin@sainte-ode.be)



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne  
Agents de Développement  
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie  
084/21 98 60 - [famenne@frw.be](mailto:famenne@frw.be)

**Introduction :**

Ce document est destiné aussi bien aux Commune en phase d'élaboration de leur PCDR qu'aux Communes en exécution de PCDR.

Il s'agit d'un modèle, d'un guide donnant les balises nécessaires à la compréhension des objectifs et du contenu du projet présenté.

Sous chaque titre numéroté, plusieurs points sont cités afin de guider l'auteur de la fiche dans la description de son contenu. L'auteur y répondra globalement ou spécifiquement. D'autre part, seuls les points pertinents avec le projet y seront développés.

**Instructions :**

- *Pour les projets immatériels, ne répondre qu'aux points qui sont pertinents.*
- *S'il s'agit d'une fiche rédigée dans le cadre de l'élaboration du PCDR :*
  - *Pour les fiches du lot 1 : les points 1 à 10 sont demandés*
  - *Pour les fiches du lot 2 : les points 1 à 7 et 9 sont demandés*
  - *Pour les fiches du lot 3 : les points 1 à 3 sont demandés*
- *S'il s'agit d'une actualisation de fiche dans le cadre d'une demande de convention (activation de la fiche), l'ensemble des points est demandé. Il est alors demandé de compléter le tableau suivant :*

<i>Commune</i>	
<i>Date d'approbation du PCDR</i>	
<i>Durée de validité du PCDR</i>	
<i>Nombre de conventions approuvée sur cette programmation</i>	

<b>Nom du projet</b> (a) Commune (b) Nom du village ou de l'entité (c) Descriptif	Fiche n°
	Priorité : Lot ...
	(1) Version initiale <input type="checkbox"/>
	(2) Version actualisée (date) <input type="checkbox"/>

### 1. **Description succincte du projet**

- Description du projet à réaliser et nature des aménagements ;
- Description du site dans son état actuel, de son environnement direct et le cas échéant, des services écosystémiques fournis.

### 2. **Justification du projet**

- Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé et aux besoins spécifiques de la population concernée ;
- Caractère rural du projet ;
- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches-projet ou d'autres projets actuels ou futurs ;
- S'il s'agit d'une version actualisée de la fiche, justifier les raisons de son activation (ce point remplace la note d'intention) ;
- Quelles sont les alternatives au projet remplissant les mêmes fonctions et répondant aux même(s) objectif(s) ;
- Comment le projet répond-il à un objectif de sobriété, en termes de juste utilisation des ressources qu'elles soient financières, foncières, environnementales, énergétiques ... ?

### 3. **Lien à la stratégie du PCDR**

- Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR ;
- Lien de ce projet avec les objectifs décrit ci-dessus d'un point de vue qualitatif et quantitatif ;
- Objectifs connexes éventuels à l'échelle locale et/ou supracommunale avec les autres plans ou programmes pertinents.

### 4. **Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

### 5. **Localisation et statut**

- Localisation au sein de la commune, adresse, situation ;
- Intégration du projet par rapport à son environnement direct (pôles d'activités du village ; intégration sociale, culturelle, économique, ...) ;
- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine, ...) ;
- Contraintes naturelles existantes (inondation, ruissellement, karst, captage, Natura 2000, ...) ;
- Présentation du périmètre d'intervention ;
- Statut de propriété.



**6. Parties prenantes, porteurs de projet**

- Identification des pistes de financement et des partenaires potentiels pour le projet.

**7. Programme de réalisation**

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche (critères de faisabilité technique, administrative, financière, ...);
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé);
- Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces, ...)<sup>1</sup>;
- Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage;
- Démarches administratives à réaliser <sup>2</sup>;
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé<sup>3</sup>.

**8. Estimation globale du coût**

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement et/ou phase		
- Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)		
- TVA		
- <b>Total (TFC)</b>		

Projet rémunérateur  oui  non

**9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

*Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre*

*Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)

**Indicateurs de résultat :**

*Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible*

*Quels sont les effets du projet ?*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)

<sup>1</sup> A ce stade, un simple organigramme suffit, une esquisse précise n'est pas nécessaire

<sup>2</sup> En quelque sorte, la « *to do list* » de la Commune (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidants, emprise, état de propriété, ...

<sup>3</sup> Communication, mode de gestion, animation, ...

**10. [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition**

*Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.*

*Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.*

**A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)****B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**

## - Éléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : .... m<sup>2</sup>
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : .... m<sup>2</sup>
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : .... m<sup>2</sup>

## - Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- Outil de dimensionnement disponible sur :  
<https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/gerer-les-eaux-de-pluie-sur-mon-terrain.html>
- Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponible : « Adapte ta Commune »  
<http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-commune>
- Mesures envisagées :  
*Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...*

**C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :**

## - Exemples de points d'attention :

- Utilisation des énergies renouvelables
- Isolation des bâtiments
- Energie grise et durabilité des matériaux
- Citerne d'eau de pluie
- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire)
- Mise en œuvre de matériaux écologiques
- Utilisation de techniques innovantes
- ...

**D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :**

## - Exemples de points d'attention :

- Coûts/m<sup>2</sup>
- Coûts/personnes impactées
- Etudes de différentes alternatives
- Analyse coût/bénéfice du projet
- ...

**E. Mesures en faveur de la biodiversité :**

*Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ?*

*Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ?*

*Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?*

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m<sup>2</sup>) : Haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...
- Quels sont les mesures prises pour leur protection ?
- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m<sup>2</sup>) : Haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...
- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
  - Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...)
  - Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...)
  - Verdissement vertical sur les façades
  - Toiture végétalisée
  - ...

**F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

*Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ?*

*Quels sont les aménagements prévus ?*

*Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ?*

*Le projet a-t-il été analysé sous le prisme du genre ?*

**G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :**

- Exemples de points d'attention :
  - Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale
  - Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales
  - Analyse économique du cycle de vie des bâtiments
  - ...

**H. Intégration du projet dans l'environnement :**

*Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?*

*Impact sur le voisinage ?*

*Mesures envisagées ?*

**Annexes : Pièces à joindre à la Fiche-Projet****Instructions (en complément de l'Art. 8 de l'AEW du 12 juin 2014) :**

- *Pour les projets immatériels, ne répondre qu'aux annexes qui sont pertinentes ;*
- *S'il s'agit d'une fiche rédigée dans le cadre de l'élaboration du PCDR, les annexes 1 à 6 sont demandées uniquement pour les fiches du lot 1 ;*
- *S'il s'agit d'une actualisation de fiche dans le cadre d'une demande de convention (activation de la fiche), l'ensemble des annexes est demandé et la localisation doit être connue.*

**Annexes :**

1. Plan de situation ;
2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur ;
3. Dossier photographique ;
4. Etat des lieux ;
5. S'il s'agit d'un bâtiment (type maison de village), fournir la liste des activités actuelles, concernées par le projet, et de leur fréquentation ainsi que leurs perspectives d'évolution afin de justifier de l'ampleur du projet et de sa nature par rapport aux besoins concrets ;
6. Liste des projets de même fonction existant sur la commune ;